



ASSURANCE “GLOBAL”

La sécurité de nos enfants est notre priorité en toute circonstance, que ce soit :

- Au sein de l'établissement scolaire,
- Sur le trajet de l'école,
- Lors des activités parascolaires au Maroc ou à l'étranger
- Pendant les stages de formation ou d'apprentissage.

Assurance scolaire “Global”

Assurance scolaire et extrascolaire qui couvre la responsabilité civile de l'élève et ses dommages corporels en cas d'accident survenu au Maroc et à l'étranger (séjour de 15 jours maximum) y compris durant les vacances scolaires.

Responsabilité civile

✓ Dommages corporels:	2 500 000.00 MAD
✓ Dommages matériels:	600 000.00 MAD
✓ Intoxication alimentaire:	500 000.00 MAD
✓ RC Incendie-explosions hors locaux :	300 000.00 MAD
✓ RC Dégâts des eaux hors locaux:	300 000.00 MAD
✓ Défense et recours ASSURANCE:	50 000.00 MAD

- ✓ Franchise de 1000,00 MAD par sinistre matériel

Prix: 60 DHS





Indémnités contractuelles:

Elle couvre les dommages corporels en cas d'accident de l'élève survenant durant le trajet, dans les activités scolaires et extra-scolaires :

- ✓ Capital décès 20 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P (F/se 5%) 80 000.00 MAD

Frais médicaux et pharmaceutiques remboursés à 100% à hauteur de **30 000.00 MAD** par élève dont :

- ✓ Lunetterie: Monture: 1 000. 00 MAD Verres: 2 000.00 MAD
- ✓ Frais de recherche et de sauvetage: 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèses auditive & orthopédique : 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèse dentaire: 1 800.00 MAD
- ✓ Ambulance: 300.00 MAD
- ✓ Frais de rattrapage scolaire : 60.00 MAD
- ✓ Couverture à l'étranger : garantie
- ✓ Activité parascolaire sous couvert de l'association: garantie

Extension de garanties:

Garantie de versement des capitaux suivants en sus à chaque élève à l'occasion d'accidents survenant pendant les activités extrascolaires (en dehors du cadre scolaire et sans être soumises au contrôle de l'établissement) :

- ✓ Capital décès: 5 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P : (Franchise absolue 5%) 5 000.00 MAD
- ✓ Frais médicaux et pharmaceutiques 500.00 MAD

Assistance:

- ✓ Conseil médical téléphonique instantané.
- ✓ Transport par une ambulance simple ou médicalisée si l'état de l'élève nécessite une prise en charge rapide, que l'accident survienne durant les heures de scolarité ou en dehors.
- ✓ Caution d'admission dans une unité hospitalière sans délai.